

TARIFS
Transport scolaire
Année scolaire 2019-2020
 Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2019



Transport scolaire

Quotient (revenus imposables / nombre de part)	Année scolaire 2019-2020
Par enfant (gratuité à partir du 3^{ème} enfant*)	
Ecole	
< 5 025 €	31 €
de 5 025 € à 7 373 €	41 €
de 7 373 € à 8 484 €	62 €
de 8 484 € à 13 231 €	67 €
de 13 231 € à 15 807 €	82 €
supérieur ou égal à 15 807 €	103 €
Collège	
< 5 025 €	56 €
de 5 025 € à 7 373 €	66 €
de 7 373 € à 8 484 €	97 €
de 8 484 € à 13 231 €	102 €
de 13 231 € à 15 807 €	112 €
supérieur ou égal à 15 807 €	123 €

*la gratuité s'applique sur le tarif le plus bas

Navette (entre l'école de l'Epau et l'école de l'Auneau)

	Année scolaire 2019-2020
Par enfant	41 €

Les tarifs sont définis par délibération du Conseil Municipal

TRANSPORT SCOLAIRE 2019-2020

VILLE DE CHANGÉ



Qui peut s'inscrire ?

Pour la rentrée scolaire 2019-2020, seuls les élèves de l'école primaire et élémentaire de Changé nés avant le 31 décembre 2015 seront acceptés dans le car de transport scolaire dès septembre 2019.

Les élèves de l'école primaire et élémentaire de Changé qui auront 4 ans entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020 pourront s'inscrire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les collégiens sont acceptés sur le circuit 1.

Informations et Inscription

L'inscription se fait en Mairie.

Documents à déposer en Mairie :

- Fiche d'inscription** disponible dans le Dossier d'inscription périscolaire (pour les collégiens une fiche spécifique est disponible en Mairie ou sur le site internet de la Ville de Changé)
- Avis d'imposition 2018 sur revenus 2017 du foyer** (le tarif le plus élevé s'applique en l'absence de ce justificatif)
- Chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public**

Le service est assuré par la régie de transport de la Ville de Changé.